

30 ans de lutte contre les monopoles des navigateurs web

Stéphane FOSSE

fosse.fr

9 septembre 2024

Copyleft : cette œuvre est libre, vous pouvez la copier, la diffuser et la modifier
selon les termes de la [Licence Art Libre](#)

Certains schémas semblent se répéter inlassablement. L'un des plus frappants est la lutte contre les monopoles des navigateurs internet, qui dure depuis près de trois décennies. Cette histoire, marquée par des batailles juridiques et des innovations technologiques, met en lumière les enjeux de la concurrence et du choix des consommateurs dans l'univers numérique.

Netscape contre Microsoft (1995-2001)

L'ascension et la chute de Netscape

Tout a commencé dans les années 90, lorsque Microsoft a lancé son navigateur Internet Explorer. À l'époque, Netscape Navigator dominait le marché avec plus de 80% de parts de marché [1], mais Microsoft a rapidement gagné du terrain en intégrant Internet Explorer à son système d'exploitation Windows 95. Cette stratégie a conduit à un procès retentissant en 1998, où Microsoft a été accusé de pratiques monopolistiques [2].

Microsoft a utilisé des tactiques particulièrement agressives pour éliminer la concurrence. Selon le témoignage de Steven McGeady, vice-président d'Intel lors du procès antitrust, un dirigeant de Microsoft lui avait déclaré en 1995 son intention de « couper l'approvisionnement en air de Netscape » [3]. Microsoft négociait des accords exclusifs avec les fabricants d'ordinateurs comme Compaq, Dell et IBM pour pré-installer Internet Explorer sur les nouveaux ordinateurs, rendant la concurrence difficile pour Netscape.

Le procès antitrust de 1998

Un juge fédéral américain a finalement statué en faveur de la concurrence, interdisant à Microsoft d'imposer Internet Explorer aux fabricants d'ordinateurs. En novembre 1999, le juge Thomas Penfield Jackson a conclu que Microsoft détenait un monopole sur le marché des systèmes d'exploitation pour PC x86 et avait pris des mesures pour écraser les menaces à ce monopole [4].

Bien que Microsoft ait finalement perdu l'affaire, l'entreprise a gagné sur le point clé en appel : elle n'a pas été contrainte de se diviser en deux entités séparées. Néanmoins, Microsoft a dû accepter de partager ses interfaces de programmation avec des développeurs tiers et de nommer un panel de trois personnes ayant un accès complet aux systèmes Microsoft.

Les nouveaux concurrents (2000-2008)

Les années 2000 ont vu l'émergence d'un nouveau concurrent majeur : Firefox. Lancé en 2004 par la Mozilla Foundation à partir du code open-source de Netscape, Firefox a rapidement gagné en popularité, offrant une alternative open-source et performante à Internet Explorer. Firefox a atteint un pic de popularité avec environ 50% de parts de marché au milieu des années 2000, avant de décliner face à Chrome.

Parallèlement, d'autres acteurs ont continué la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. En 2007, Opera a déposé une plainte auprès de la Commission européenne [5], accusant Microsoft de continuer à abuser de sa position dominante en liant Internet Explorer à Windows. Opera se différenciait en se concentrant sur la vitesse et la personnalisation, et a été pionnier dans des fonctionnalités comme la navigation par onglets et les extensions de navigateur.

Cette fois encore, les autorités ont pris des mesures pour préserver la concurrence. En 2009, Microsoft a accepté d'introduire un « écran de choix » permettant aux utilisateurs européens de Windows de sélectionner facilement leur navigateur préféré parmi plusieurs options. Cette décision a été saluée comme une victoire pour l'avenir du web et la promotion des standards ouverts.

Un nouveau géant monopolistique (2008-présent)

L'arrivée de Google Chrome

En 2008, le paysage Internet était très différent. L'iPhone d'Apple était sur le marché depuis moins d'un an, et Internet Explorer de Microsoft était le navigateur le plus populaire au monde avec environ 60% de parts de marché [6]. Google a alors lancé Chrome le 2 septembre 2008, avec seulement 0,3% de parts de marché initial.

Selon Sundar Pichai, actuel PDG de Google, lors du lancement de Chrome : « toute notre activité repose sur le fait que les gens utilisent un navigateur pour accéder à nos services et accéder au Web » [7]. Chrome n'a jamais été envisagé comme un service auxiliaire dans les opérations de Google, mais plutôt comme le cœur de sa stratégie commerciale.

La domination rapide de Chrome

Il a fallu moins de cinq ans à Chrome pour devenir le navigateur web le plus populaire au monde, dépassant Internet Explorer de Microsoft qui avait largement dominé le marché lors du lancement de Chrome. Chrome a connu une croissance monstrueuse en 2010, passant de 40 millions d'utilisateurs au début de l'année à plus de 120 millions à la fin de 2010 [6].

Aujourd'hui, selon StatCounter, Chrome est le navigateur le plus utilisé dans tous les pays du monde à l'exception de la Guinée équatoriale (c'est juste pour l'anecdote). Sa part de marché globale est d'environ 65%, plus de trois fois celle de son concurrent le plus proche, Safari [7]. En 2025, Chrome compte environ 3,45 milliards d'utilisateurs sur les 5,64 milliards d'internautes, marquant une augmentation de près de 0,4 milliard d'utilisateurs par rapport aux 3,06 milliards enregistrés en 2020 [8].

Les stratégies de domination de Google

Google utilise sa domination dans les navigateurs web pour renforcer sa domination sur le marché de la publicité (par exemple, Search, YouTube). À l'inverse, Google utilise sa domination dans l'édition pour renforcer la domination de Chrome [7].

Google cherche à devenir le fournisseur de recherche en ligne par défaut dans les navigateurs de ses concurrents en les rémunérant. Microsoft est le seul grand développeur de navigateurs qui ne reçoit pas de tels paiements de Google, et utilise plutôt son propre moteur de recherche Bing. Tous les autres acteurs majeurs, y compris Mozilla Firefox et Apple, reçoivent des paiements importants et réguliers de Google. Apple reçoit environ un tiers des revenus publicitaires de Google sur les appareils Apple, soit environ 20 milliards de dollars en 2022 [7].

L'affaire judiciaire contre Google (2024-2025)

L'histoire semble se répéter une fois de plus. En août 2024, le ministère de la Justice américain a reconnu Google coupable d'avoir maintenu illégalement son monopole dans la recherche en ligne, grâce à des accords de distribution exclusive à plusieurs milliards de dollars par an avec les constructeurs de smartphones comme Apple ou Samsung [9].

Face à cette condamnation, le gouvernement américain a initialement réclamé des mesures drastiques, notamment l'obligation pour Google de se séparer de son navigateur Chrome. Cette demande rappelait étrangement les tentatives de démantèlement de Microsoft deux décennies plus tôt. Le ministère de la Justice exigeait également que Google partage certaines données avec des concurrents, cesse de payer Apple et d'autres sociétés pour installer son moteur par défaut sur leurs appareils, et limite ses investissements dans d'autres entreprises d'intelligence artificielle.

Cependant, le 2 septembre 2025, un juge de Washington a finalement rejeté la demande de démantèlement, estimant qu'une vente de Chrome « serait extrêmement compliquée et très risquée ». Cette décision fait écho au sort de Microsoft, qui avait également échappé au démantèlement lors du procès antitrust de 1998-2001.

Néanmoins, Google n'a pas totalement échappé aux sanctions. Le tribunal a imposé des exigences strictes sur le partage de données afin de rétablir l'équité dans la concurrence sur la recherche en ligne. L'entreprise devra mettre à disposition des « concurrents qualifiés » certaines données d'indexation de recherche et d'informations sur les interactions des utilisateurs pour que ses rivaux puissent améliorer leurs services.

La décision aborde également de manière spécifique la menace émergente que représentent les chatbots d'intelligence artificielle générative tels que ChatGPT ou Claude, en étendant les restrictions afin d'empêcher Google d'utiliser des accords exclusifs pour dominer ce nouveau secteur. Lee-Anne Mulholland, vice-présidente des affaires réglementaires de Google, a justifié cette décision en invoquant les changements dans le secteur avec « l'avènement de l'IA, qui offre aux gens beaucoup plus de moyens de trouver de l'information » [9].

Apple sous le feu des critiques

Les pratiques d'Apple avec Safari

On aurait donc pu penser que ces leçons du passé auraient suffi à garantir un marché des navigateurs plus équitable. Pourtant, en 2024, nous nous retrouvons face à une situation étrangement familière. Cette fois-ci, c'est Apple qui est sur le banc des accusés, accusé de favoriser indûment son navigateur Safari sur les appareils iOS.

Des groupes de défense du web ouvert, comme Open Web Advocacy, ont mis en lumière des pratiques troublantes d'Apple [10]. L'entreprise aurait notamment conçu l'interface utilisateur d'iOS de manière à rendre difficile le changement de navigateur par défaut lorsque Safari était déjà sélectionné. Cette tactique subtile rappelle étrangement les stratégies employées par Microsoft par le passé. Apple exige que tous les navigateurs concurrents distribués via l'App Store iOS utilisent son propre moteur de rendu WebKit, qui est la base de son navigateur Safari [11].

Les enjeux financiers

Les motivations financières derrière la résistance d'Apple sont considérables. Pour chaque pourcent de part de marché de navigateur qu'Apple perd pour Safari, Apple devrait perdre 200 millions de dollars de revenus par an [12]. En 2024, Apple aurait collecté 27,4 milliards de dollars sur 91,3 milliards de dollars de ventes sur son App Store, soulignant son rôle comme source de profit critique et en expansion.

Les réglementations européennes

Face à ces accusations, Apple semble adopter une posture défensive, niant l'existence même de ces pratiques dans ses communications avec les régulateurs britanniques. Cette attitude fait écho aux premières réactions de Microsoft face aux enquêtes antitrust, montrant que les géants de la technologie ont parfois du mal à accepter les limites de leur influence.

En réponse au Digital Markets Act européen, Apple a été contraint d'apporter des modifications à iOS, Safari et l'App Store pour les utilisateurs européens [13]. Ces changements incluent plus de 600 nouvelles API, des analyses d'applications étendues, des fonctionnalités pour des moteurs de navigateur alternatifs, et des options pour traiter les paiements d'applications et distribuer des applications iOS.

L'une des modifications les plus visibles est l'introduction d'un écran de choix qui permet aux utilisateurs de l'UE de choisir leur navigateur par défaut parmi une liste d'options principales disponibles sur leur marché. Cet écran apparaît lorsque les utilisateurs de l'UE ouvrent Safari pour la première fois sur iOS 17.4 et versions ultérieures [13].

L'antitrust américain contre Apple (2024)

La plainte du Département de la Justice

Le 21 mars 2024, le Département de la Justice américain (DOJ), accompagné de 16 procureurs généraux d'État, a déposé une plainte antitrust civile contre Apple pour monopolisation ou tentative de monopolisation des marchés des smartphones en violation de la Section 2 du Sherman Act [14].

La plainte, déposée devant la Cour de district américaine pour le district du New Jersey, allègue qu'Apple maintient illégalement un monopole sur les smartphones en imposant sélectivement des restrictions contractuelles et en refusant l'accès à des points critiques aux développeurs. Selon le DOJ, Apple sape les applications, produits et services qui rendraient autrement les utilisateurs moins dépendants de l'iPhone, favoriseraient l'interopérabilité et réduiraient les coûts pour les consommateurs et développeurs.

Les accusations spécifiques

Le procureur général adjoint Jonathan Kanter a déclaré : « Pendant des années, Apple a répondu aux menaces concurrentielles en imposant une série de règles et restrictions contractuelles qui ont permis à Apple d'extraire des prix plus élevés des consommateurs, d'imposer des frais plus élevés aux développeurs et créateurs, et d'étouffer les alternatives concurrentielles des technologies rivales » [14].

La plainte affirme que les pratiques anticoncurrentielles d'Apple s'étendent au-delà des activités iPhone et Apple Watch, citant les offres publicitaires, de navigateur, FaceTime et de nouvelles d'Apple. « Chaque étape de la conduite d'Apple a construit et renforcé les douves autour de son monopole des smartphones », selon la plainte [15].

Perspectives d'avenir et leçons du passé

Les parallèles historiques

L'histoire des navigateurs web nous enseigne que la vigilance est de mise pour préserver un internet ouvert et concurrentiel. Les technologies évoluent mais les enjeux fondamentaux restent de garantir aux utilisateurs le libre choix de leurs outils numériques et empêcher les abus de position dominante.

Ironiquement, le DOJ allègue qu'Apple bénéficie maintenant d'actions antitrust précédentes du DOJ contre Microsoft. « Apple lui-même était un bénéficiaire significatif de cette affaire », a déclaré Kanter lors de la conférence de presse. « Et le remède a ouvert la voie à Apple pour lancer iTunes, iPod, finalement l'iPhone, libre de restrictions anticoncurrentielles, de frais excessifs et de représailles » [15].

L'affaire Google de 2024-2025 illustre aussi cette répétition cyclique. Comme Microsoft avant lui, Google a été reconnu coupable de pratiques monopolistiques, mais a finalement échappé au démantèlement. Cette décision, rendue quelques semaines seulement avant la rédaction de cet article, démontre que malgré les évolutions technologiques et l'émergence de l'intelligence artificielle, les mécanismes de régulation restent prudents face aux géants technologiques. Le parallèle avec l'affaire Microsoft est frappant : même stratégie de défense, même issue judiciaire, seuls les acteurs et les technologies ont changé.

La régulation moderne

Trente ans après les premières batailles contre les monopoles des navigateurs, il est clair que cette lutte est loin d'être terminée. Il incombe aux régulateurs, aux développeurs et aux utilisateurs de rester vigilants, car c'est la diversité et l'innovation qui font la richesse du web, et non la domination d'un seul acteur.

Plusieurs régulateurs et organisations gouvernementales ont recommandé de mettre fin à l'interdiction d'Apple sur les navigateurs tiers, notamment au Royaume-Uni, au Japon, aux États-Unis et en Australie. De plus, plusieurs nouvelles lois ont déjà été adoptées, notamment le Digital Markets, Competition and Consumers Act du Royaume-Uni et le Smartphone Act du Japon qui l'interdisent directement [12].

Conclusion

L'histoire des navigateurs web nous rappelle que dans le monde numérique, comme ailleurs, la liberté de choix est un droit qu'il faut sans cesse défendre. À mesure que de nouvelles technologies émergent, tirons les leçons du passé pour façonner un avenir numérique plus équitable et ouvert pour tous.

Les cycles de domination et de régulation se répètent : Microsoft avec Internet Explorer dans les années 90, Google avec Chrome aujourd'hui, et Apple avec Safari sur mobile. Chaque fois, les mêmes stratégies anticoncurrentielles réapparaissent : intégration forcée, restrictions techniques, accords exclusifs et création de barrières à l'entrée pour les concurrents.

Malgré les avancées technologiques et les évolutions réglementaires, les enjeux fondamentaux demeurent inchangés : préserver la concurrence, l'innovation et le choix des consommateurs dans un écosystème numérique en constante évolution. La vigilance reste de mise pour éviter que l'histoire ne se répète indéfiniment.

Références

- [1] M. PODORSKÝ, [The Netscape-Microsoft Browser Wars : A Story of Unethical Tactics and Corporate Domination](#), mars 2023.
- [2] LIBÉRATION, [Microsoft condamné à la concurrence : un juge fédéral freine la course au monopole du constructeur](#), déc. 1997.
- [3] WIKIPEDIA, [Browser wars](#), 2024.
- [4] WIKIPEDIA, [United States v. Microsoft Corp.](#) 2024.
- [5] OPERA, [Consumers win in the EU case against Microsoft](#), déc. 2009.
- [6] NIRA, [From 0 to 70% Market Share : How Google Chrome Ate the Internet](#), mars 2020.
- [7] PROMARKET, [Chrome Is the Forgotten Fulcrum of Google's Dominance](#), août 2024.
- [8] DEMANDSAGE, [Google Chrome Statistics 2025 : Users, Extensions & More](#), juin 2025.
- [9] LIBÉRATION et AFP. « Google évite le démantèlement en justice, malgré sa condamnation pour monopole ». Article consulté le 18 septembre 2025, visité le 18 sept. 2025. adresse : https://www.liberation.fr/economie/google-evite-le-demantelement-en-justice-malgre-sa-condamnation-pour-monopole-20250902_xxx/.

- [10] O. W. ADVOCACY, [Apple appears to mislead UK regulator over deceptive default browser user interface](#), 2024.
- [11] T. REGISTER, [Apple iOS browser grip loosened under latest draft EU rules](#), avr. 2022.
- [12] O. W. ADVOCACY, [Apple's Browser Engine Ban Persists, Even Under the DMA](#), 2024.
- [13] APPLE, [Apple announces changes to iOS, Safari, and the App Store in the European Union](#), jan. 2024.
- [14] U. D. of JUSTICE, [Justice Department Sues Apple for Monopolizing Smartphone Markets](#), mars 2024.
- [15] CNBC, [DOJ sues Apple over iPhone monopoly in landmark antitrust case](#), mars 2024.
- [16] S. MUNIR, K. KOLLNIG, A. SHUBA et Z. SHAFIQ, [Google's Chrome Antitrust Paradox](#), *Vanderbilt Journal of Entertainment & Technology Law*, p. 104, mai 2024.